

Cet ouvrage, qui renferme l'un des premiers commentaires qui aient été publiés sur le titre 2^o du livre 1^{er} du Code civil, est précédé d'une introduction où l'auteur rappelle aux maires la stricte observation des règles concernant les actes de l'état-civil, et l'intérêt immense qui s'attache à la régularité de leur rédaction. Ce travail se termine par un formulaire complet de ces divers actes.

2^o *Laurent, ou les prisonniers*, ouvrage qui a obtenu la mention honorable dans le concours ouvert aux écrits qui offriraient aux prisonniers la lecture la plus utile. Paris. 1821, in-12.

Cette œuvre renferme une morale douce et sympathique qui contraste étrangement avec les élucubrations violentes et haineuses de nos socialistes modernes. C'est par de tels préceptes que l'on corrige le coupable et qu'on le réhabilite aux yeux de la société. Ecrit en forme de dialogue, mêlé de récits, ce livre se fait lire avec intérêt.

3^o *Compte-rendu des travaux de l'Académie de Lyon, pendant le 2^e semestre de 1824*. Lyon, Durand, 1824, in-8^o, 52 pp.

Voici dans quels termes M. Bregnot du Lut apprécie ce travail. « Une chose très-remarquable dans ce compte-rendu, et qui le distingue de tous ceux qui l'ont précédé, c'est le ton qui y règne, c'est la méthode qui y a été adoptée. L'auteur ne jette pas l'encensoir à la tête de ses collègues, il bannit de ses extraits ce protocole d'éloges et de compliments exagérés que quelques personnes regardent comme faisant partie nécessaire du langage académique, et qui est un véritable abus; on n'y trouve point à chaque ligne ces mots, devenus insignifiants à force d'être prodigués : *Notre savant*